



Tous en grève et manifestation le 22 mars

Après le code du travail le gouvernement s'attaque aux fonctionnaires :

- poursuite du blocage du point d'indice,
- application de la CSG
- instauration de la journée de carence
- notre régime de retraite est également menacé

Dans le cadre du programme Action Publique 2022 prévoyant « transferts, abandons de missions et privatisations », le 1^{er} février dernier, il annonce :

- la confirmation de 120 000 suppressions postes de fonctionnaires
- un plan de « départs volontaires », autant dire un plan social
- le recrutement massif de contractuels,
- la rémunération au « mérite »
- la fusion forcée des instances représentatives (fusion CAP et CT, disparition des CHS).

La DGFIP est en première ligne :

- 16 000 à 18 000 suppressions d'emplois d'ici 2022,
- Le prélèvement à la source, la disparition de la TH, le projet de transfert du recouvrement de l'IR à l'URSSAF menacent directement l'existence des SIP.
- La Poste est candidate à l'aide à la télédéclaration (50 euros la prestation).
- Projet de mise en place d'un seul SIE par département.
- La disparition de l'ISF menace le devenir des PCRP.
- Les missions des vérificateurs et PCE sont remises en cause.
- Projet de mettre fin à la séparation ordonnateur-comptable : création d'agences comptables dans les collectivités les plus importantes, généralisation des Services Facturiers, privatisation de la gestion des OPH.
- Dans tous les départements les fermetures de site et concentrations de service se multiplient.
- Remise en cause du droit à mutation : il s'agit de permettre aux directeurs d'avoir la main sur les affectations suite à restructurations. Plus de 800 agents ont signé à ce jour dans notre direction la pétition intersyndicale départementale rejetant les projets du DG en matière de mutation.
- Limitation en nombre de l'accès au concours, réduction drastique des promotions par liste d'aptitude

Les sections CGT, Solidaires et FO appellent tous les agents à être massivement en grève et en manifestation le jeudi 22 mars pour les revendications :

- Dégel du point d'indice et rattrapage de perte de pouvoir d'achat
- Arrêt des suppressions d'emplois, pourvoi des postes vacants,
- Arrêt des restructurations, fusions et fermetures de sites et de services,
- Maintien de toutes les missions et respect de la séparation ordonnateur-comptable,
- Défense de la promotion interne
- Maintien du statut général et de nos statuts particuliers, non aux nouvelles règles DG en matière de mutation,
- Retrait des projets destructeurs Action publique 2022.